

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES RÉFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIÈRES
ADMINISTRATIVES

du 1er Mars 1994

SECRET n° 94-44 /MFPRA/DGFP/DGCA.SR.-
portant versement Reclassement et Nomina-
tion de Monsieur DAMBENZET (Guy Parfait
Léonard), Secrétaire Comptable Principal
Contractuel.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 45/75 du 15 Mars 1975 instituant le Code du
Travail de la République Populaire du Congo ;
(/u la Convention Collective du 1er Septembre 1960, applicable
aux Agents Contractuels et Auxiliaires de la Fonction Publique de la Répu-
blique du Congo, et plus particulièrement en ses annexes II, III et IV ;
(/u le décret n° 75/53 du 4 Février 1975 modifiant l'annexe 5
à la Convention Collective du 1er Septembre 1960 ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'ar-
ticle 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980, portant dévlocage des av-
cements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets :
ciers des avancements, des reclassements, des révisions des situations
administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination d.
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation
des Intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 7848/MTERTPPS/DGFP/DGPCE du 7 Septembre 1985,
autorisant Monsieur DAMBENZET Guy Parfait Léonard, Secrétaire Comptable
Principal de 6° échelon à suivre un stage de formation en droit Interna-
tional en U.R.S.S ;
(/u l'arrêté n° 3038/MTSS/DGFP/DGPCE du 27 Octobre 1990 portant
avancement de Monsieur DAMBENZET Guy Parfait Léonard, Secrétaire Comptable
Principal Contractuel ;
(/u la Lettre n° 791/DGSP/DAF/SP du 11 Mai 1993 de la Directrice
Administrative et Financière du Ministère de la Santé, de la Population et
des Affaires Sociales transmettant le dossier de l'intéressé ;

D.G.B.

D.G.C.F.

SECRET

165

JMBI

ARTICLE 1er : En application des dispositions de la Convention Collective du 1er Septembre 1960, susvisé Monsieur DAMBENDZET (Guy Parfait-Léonard), Secrétaire Comptable Principal Contractuel de 9ème échelon de la catégorie C, échelle 8, indice 970 en Service à Brazzaville, titulaire du MASTER OF LAW, Spécialité DROIT International délivré par l'Université d'Etat de KIEV en (URSS) est versé dans les Services Diplomatiques et Consulaires, reclassé et nommé par assimilation au 3ème échelon de la catégorie A, échelle I indice 1010 en qualité de Secrétaire des Affaires Etrangères Contractuel Acc = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 23 Octobre 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 1er Mars

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,



Jean Prosper KOYO



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

AMPLIATIONS :

DGFP/LGCA.....	3
DGFP/LC.....	3
D.G.B.....	3
D.G.C.F.....	2
M.SP/LAF.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGG/BC.....	2.-